

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE FLANDRE LYS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2024

Le 11 avril 2024 à 18h, le Conseil d'administration du CIAS Flandre Lys, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Jacques HURLUS, Président, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre.

Nombre de membres en exercice le jour de la séance : 17

Nombre de présents : 9

Nombre de pouvoirs : 3

Étaient présents

Mme Martine BEURAERT
Mme Bénédicte BROUARD
Mme Marie-Claire CARNIAUX
M. Henri DELBARRE
M. Jean-Paul FACON
Mme Geneviève FERMENTEL
M. Jacques HURLUS
M. Yvon LEMARQUAND
Mme Christiane THOREZ

Absents excusés

M. Pierre BOURGEOIS
M. Pascal CODRON
M. Aimé DELABRE
Mme Marie-Dominique DE SWARTE, pouvoir donné à Mme Christiane THOREZ
Mme Jocelyne DURUT, pouvoir donné à M. Jacques HURLUS
Mme Monique EVRARD
Mme Martine LORPHELIN, pouvoir donné à Mme Geneviève FERMENTEL
M. Rémi ROMMELARD

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire CARNIAUX

DÉLIBÉRATION 2020-2026/CIAS-FL061

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Compte administratif 2023, présenté et voté ce jour ;

Considérant que ce document budgétaire présente :

- Pour la section d'investissement :
Un excédent de clôture 2023 de 70 268,47 €

Le Président propose d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- Article 001 : excédent d'investissement reporté : 70 268,47 €

- Pour la section de fonctionnement :
Un déficit de clôture 2023 de 29 455,99 €

Le Président propose d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- Article 002 : déficit de fonctionnement reporté : 29 455,99 €

Pour information, le montant des restes à réaliser 2023 qui seront repris au BP 2024 s'élèvent à :

En dépenses

- Le chapitre 21 présente des restes à réaliser d'un montant de 1 405,55 €.
- Le chapitre 23 présente des restes à réaliser d'un montant de 16 084,03 €.

En recettes

- Le chapitre 13 présente des restes à réaliser d'un montant de 200 000,00 €.

Il est demandé au Conseil d'administration de :

- SE PRONONCER sur la proposition d'affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité (12 voix pour) la proposition ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Conseil d'Administration,
À La Gorgue, le 11 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jacques HURLUS

